

INSCRIPTION
AUX COURS MUNICIPAUX POUR
ADULTES
Année 2026-2027

NOTE D'INFORMATION

Madame, Monsieur,

Avant de procéder à votre demande d'inscription, veuillez prendre connaissance des modalités d'inscription ci-dessous :

- ✓ Votre inscription sera effective **dès le 1^{er} cours de langue suivi**
- ✓ Une photocopie d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile sera demandée pour toute inscription aux cours municipaux pour adultes.
- ✓ Une carte d'étudiant en cours de validité est demandée comme justificatif afin d'appliquer le tarif étudiant.
- ✓ Les non-Fresnois peuvent accéder aux cours municipaux pour adultes sous réserve de places disponibles. En conséquence, ces inscriptions devront faire l'objet d'une liste d'attente.
- ✓ Après inscription, une facture sera adressée au domicile des auditeurs. **Le règlement est à effectuer auprès de l'accueil unique, en mairie.**
- ✓ Un cours comprenant moins de 5 auditeurs présents ne sera pas maintenu.
- ✓ Les doivent être majeurs lors de leur inscription
- ✓ **La date limite des inscriptions est fixée au 9 octobre 2026, la date limite de paiement est 7 novembre 2026.**

La fiche d'inscription dûment complétée avec les justificatifs, est à remettre directement au professeur dès le 2^{ème} cours au plus tard, afin de finaliser votre inscription.

INSCRIPTION
AUX COURS MUNICIPAUX POUR
ADULTES
Année 2026-2027

TARIFICATION

Cours	Participation annuelle 2026/2027
Cours d'alphabétisation et de français	Gratuit
Cours de langue étrangère pour auditeurs fresnois et habitant les communes de l'EPT 12	194 €
Cours de langue étrangère pour les auditeurs fresnois et habitant les communes de l'EPT 12, inscription supplémentaire	97 €
Cours de langue étrangère pour les étudiants, les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires du RS	97 €
Cours de langue étrangère pour les auditeurs hors Fresnes et EPT 12	387€
Cours de langue étrangère pour les auditeurs hors Fresnes et EPT 12, inscription supplémentaire	194 €

Le service Enfance